

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10006

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XXVI. – Le présent article ne s'applique pas aux infirmières. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que cette odieuse réforme des retraites ne s'applique pas aux infirmières.

C'est un métier à 80% occupé par des femmes. Mais l'espérance de vie d'une infirmière est de 78 ans, soit sept années de moins qu'une femme en France !

Les conditions de travail des infirmières se sont profondément dégradées. D'abord, on constate un doublement de la charge de travail infirmier en 10 ans, du fait de la réduction de la durée moyenne de séjour (DMS) et du développement des alternatives à l'hospitalisation. Les infirmières doivent administrer un maximum de soins en un minimum de temps aux patients. L'environnement de travail est difficile : elles travaillent en horaires décalés, de nuit, le week-end...

C'est aussi un travail phy-si-que-ment exi-geant lorsqu'il s'agit de patients alités et la charge émotionnelle est forte.

Plusieurs services d'urgences ont fermé ces derniers mois, leur équipe médicale étant en burnout. Moins spectaculaire mais révélateur des conditions de travail des infirmières, le chiffre de 30% des nou-veaux pro-fes-sion-nels abandonnant leur métier dans les cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

Le Gouvernement refuse de reconnaître la pénibilité de cette profession. Qu'il permette au moins aux infirmières de ne pas travailler deux ans de plus dans de telles conditions.